

**REPONSE DE M. JEAN-LOUIS DEBRE
MAIRE D'EVREUX**

Les observations définitives de la Chambre ont fait l'objet d'une attention particulière de ma part, compte tenu des enjeux que ces dernières pourraient éventuellement représenter pour la gestion des affaires communales.

L'examen de ce document appelle de ma part les observations suivantes.

Sur la gestion financière, le juge financier confirme quatre des éléments contenus dans le rapport provisoire :

- le caractère excessif de l'endettement de la ville d'Evreux comparativement aux communes de la même strate démographique et surtout par rapport à la capacité de désendettement de la ville ;
- la faiblesse du taux d'investissement communal ;
- l'importance des charges du personnel dans la structure budgétaire ;
- le niveau élevé du coefficient de rigidité qui mesure la part des recettes réelles de fonctionnement consacrée à la masse salariale et à l'annuité de la dette.

Cependant, les observations formulées dans le rapport définitif m'apparaissent moins complètes que celles formulées dans le rapport provisoire.

D'abord les éléments mentionnés ci-dessus n'ont pas connu, me semble-t-il, dans le rapport définitif, le développement qui était le leur dans le rapport provisoire. Il en résultera une grande difficulté pour la municipalité et le conseil municipal d'en tirer des enseignements.

Ensuite le rapport provisoire mettait particulièrement l'accent sur un certain nombre d'indicateurs financiers. Ces derniers mettaient en évidence la situation financière délicate de la ville d'Evreux. Ils constituent pour la nouvelle municipalité une bonne base de travail à la définition d'une politique budgétaire adaptée à la situation financière de la commune.

En effet, les éléments concernant l'évolution de l'épargne disponible ou l'autofinancement net et sa constitution, l'absence des marges de manoeuvre budgétaire et financière, la pression fiscale sont simplement évoqués dans le rapport définitif alors qu'ils avaient fait l'objet d'un développement dans le rapport provisoire. Ils fournissent ainsi des éléments tout à fait intéressants pour la conduite de la gestion municipale.

Sur la gestion du personnel, les observations de la Chambre confortent la municipalité dans ses analyses et dans les résolutions prises en la matière. La gestion des ressources humaines constitue un élément important du pilotage budgétaire et de la gestion des affaires communales.

Telles sont les principales remarques qu'appelle de ma part, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville d'Evreux.